

Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui (PS) relative à la situation financière de l'école des jeunes du FC Brussels - Report du 24/06/2015.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de Heer Achaoui (PS) met betrekking tot de financiële toestand van de jeugdschool van FC Brussels - Uitsluit van 24/06/2015.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président.

Toujours d'actualité, bien évidemment, plus que jamais, comme vous le savez certainement, l'Ecole des Jeunes sera - je pense que c'est dans le processus - totalement reprise par le White Star, comme stipulé dans la convention d'occupation et obtenue grâce à la volonté de notre formation politique et d'autres. Vous n'êtes pas sans savoir que pour toute acquisition ou autre forme de reprise, liquidation ou absorption, il y a lieu, comme la réglementation le prévoit, de faire préalablement un état des lieux et, précisément, de faire rapport de l'ensemble des volets concernés par la question précise, à savoir un rapport de gestion détaillé, un rapport financier traduisant les états financiers du bilan, des créances et toutes les particularités d'un rapport financier et, plus particulièrement, la situation exacte de la trésorerie. Cela m'amène à m'interroger, à poser un certain nombre de questions qui méritent des précisions puisque, encore une fois, il s'agit d'une reprise - on peut appeler ça comme on veut, absorption, fusion ou reprise simplement - et il y a lieu d'avoir des réponses aux questions posées.

Première question, avons-nous ou avez-vous, Monsieur l'Echevin, un rapport de clôture et pouvez-vous nous décrire clairement la situation financière de l'asbl, d'autant plus que, comme vous le savez, beaucoup de choses se disent - parfois fausses et erronées, mais il n'y a pas de fumée sans feu - qui mentionnent que la situation financière est délicate : des paiements, des prestations d'entraîneurs non réalisées, des dettes de fournisseurs importantes, des demandes de subsides non introduites; ça , c'est une première question importante.

Deuxième question qui m'interpelle également : vu les montants des subsides importants - et ça s'est traduit, je pense, dans les comptes que l'asbl reçoit chaque année -, pouvez-vous nous préciser clairement leur utilisation, sachant que ces subsides sont utilisés pour de l'infrastructure, pour le fonctionnement, mais parfois pour d'autre chose. Pouvez-vous nous donner également l'état financier reprenant les entrées et sorties comptables, ce qui nous aiderait à mieux comprendre les choses. Encore une fois, ces questions sont légitimes parce qu'il y a une reprise, il y a une absorption ; mais on n'est pas clair par rapport à la formule juridique qui va être posée.

Troisième question : est-ce que l'administrateur délégué continue aujourd'hui à être payé, compte tenu de certains retards ? Je pose cette question parce que si d'autres n'ont pas la possibilité d'être payés, pourquoi est-ce pour un tel et pas un autre ?

Quatrième question : est-ce que toutes les prestations des entraîneurs sont payées à temps, sur base d'un certain nombre d'éléments sur certains retards qui peuvent s'expliquer peut-être, encore que des précisions s'imposent. Si c'est le cas, pouvez-vous nous préciser combien de mois n'ont pas été honorés.

Cinquième question : êtes-vous en ordre avec l'Administration fiscale quant à l'établissement des fameuses fiches permettant de compléter la déclaration d'impôts. Je pose cette question - elle est légitime - parce que, précédemment, comme je vous le rappelle, ça n'a jamais été fait et il y a eu donc, à un certain moment, une reconsidération des faits. Ainsi, l'Administration fiscale a dû procéder à des régularisations sur base des cinq

années antérieures. Donc, j'ose espérer aujourd'hui que l'administration du club et de l'Ecole de Formation est en ordre, pour éviter encore une fois que l'histoire se répète.

Sixième question : avez-vous fait le nécessaire pour adresser à chaque entraîneur et personne bénéficiant d'un traitement la fiche les concernant ? Parce que non seulement il faut l'établir, mais il faut évidemment aviser l'intéressé qui a presté.

Septième question : est-ce que l'administrateur délégué a déjà rédigé un premier rapport, puisque, parmi ses prérogatives, au-delà de la gestion quotidienne, il y a lieu d'établir un rapport explicatif adressé au nom des administrateurs qui ont la responsabilité de la gestion de l'Ecole de Formation, ce rapport étant une prérogative, une condition. Si oui, pouvons-nous prendre connaissance de ce rapport ?

Huitième question : la dissolution de l'asbl a été programmée pour la fin de cette saison, je parle de la saison footballistique, à savoir en juin 2015. Et, comme toute activité, en cas de déficit bilantaire, quelle en est l'ampleur, que comptez-vous faire pour le combler ? De là, la question intéressante à poser puisqu'il y a une reprise, ou une absorption-dissolution et qui est la suivante : si, sur le plan sportif, la nouvelle convention signée avec le White Star prévoit la reprise totale et l'intégration de l'ensemble des joueurs et autres membres du FC Brussels au sein des projets sportifs, et on ne peut que s'en réjouir, en est-il de même sur le plan financier, existe-t-il un accord quant à la reprise de l'ensemble des dettes ?

D'avance, je vous remercie pour toutes les précisions à apporter.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur Achaoui, pour vos nombreuses questions qui se réfèrent à l'Ecole des Jeunes. Je vais d'abord, en guise d'introduction, dire deux choses. La première est de rappeler que vous êtes dans une position de conflit d'intérêt, parce que vous étiez le directeur sportif adjoint et que vous avez lancé une procédure judiciaire devant le tribunal du travail contre l'Ecole des Jeunes. Néanmoins, je vais quand même vous répondre, en tout cas pour les questions qui méritent des réponses.

Deuxièmement, par rapport à la situation financière, il faut rappeler qu'en début de législature, devant une série de constats après avoir fait une lecture approfondie des comptes, j'ai initié avec les membres du conseil d'administration un audit financier qui a démontré qu'il y a eu une très mauvaise gestion - je ne rentrerai pas dans les détails -, comme vous avez pu l'entendre, le Collège a décidé de transmettre l'ensemble du dossier au parquet du procureur du Roi. Je laisse donc la justice faire son travail et je ne m'exprimerai pas par rapport à ce volet-là.

Alors, peut-être pour répondre à toute une série de questions qui n'ont plus de raison d'être, puisque vous confondez un peu la notion de reprise, le White Star n'a pas repris la structure juridique asbl. Il a repris essentiellement les jeunes ainsi que les entraîneurs et les coordinateurs. En ce qui concerne l'asbl, nous sommes dans un processus de liquidation de cette asbl, avec un liquidateur qui a été désigné. Nous sommes accompagnés par un avocat parce que la liquidation de cette asbl, de par tous les problèmes que nous avons rencontrés,

est relativement compliquée. Donc, à terme, cette asbl va s'éteindre, tout cela, évidemment, va se faire dans le cadre d'une procédure légale très stricte.

En ce qui concerne les paiements des personnes qui étaient actives au sein de cette asbl - sans les nommer - ils se sont arrêtés à la fin de la saison, c'est-à-dire les derniers paiements ; en tout cas, la grande majorité des entraîneurs, de l'administrateur délégué que vous citez, etc. ont arrêté d'être rémunérés à la fin du mois d'avril. Quelques entraîneurs et quelques coordinateurs ont continué à être payés parce qu'ils organisaient des stages au courant du mois de mai. Et depuis lors, plus personne ne perçoit un seul cent au sein de cette structure.

Pour toutes les autres questions qui concernent la gestion de cette asbl - vous demandez des rapports, etc. -, il est clair que je ne pourrai vous répondre qu'une fois la liquidation opérée. J'aurai à ce moment-là des éléments très précis à vous communiquer, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas aujourd'hui.

Merci pour votre attention.

M. le Président :

Monsieur Achaoui, vous avez la parole.

M. Achaoui :

Je voudrais simplement préciser, Monsieur le Président, que je suis loin de confondre la question que vous avez soulevée, à savoir s'il s'agit d'une liquidation, reprise ou absorption. Justement, la question était explicite et expresse dans le sens où il y a une confusion, puisque dans la convention il est stipulé clairement que le White Star reprend l'Ecole de Formation. Au-delà de ça, il aurait fallu alors être précis à ce moment-là : qu'est-ce qu'elle reprend, elle reprend les jeunes, les cadres, la structure ? Ma question est donc légitime dans le sens où, quand on fait une liquidation, il y a deux manières de voir la liquidation, on ne va pas rentrer dans un mécanisme explicatif pour savoir en quoi consiste une liquidation ou une reprise, mais il va de soi que, lorsqu'on prend les membres d'une structure, on s'interroge sur l'état financier. Et alors, à juste titre, ma dernière question était claire. Si oui, le White Star reprenait, que fait-on des dettes ? Je n'ai jamais dit que c'est le White Star qui allait reprendre les dettes ou être responsable de la santé financière d'une structure qui, vous l'avez bien rappelé, est indépendante. C'était très clair, il n'y a pas de confusion de ma part, c'est simplement pour apporter une précision, une nuance aux membres du Conseil communal aujourd'hui qui demandent des explications. Et vous les avez fournies. Pour toutes les questions qui méritent davantage d'explications - et vous faites allusion à ma situation relative à l'Ecole de Formation. Ici, parce qu'on parle justement de reprise, donc, en tant que Conseiller communal, je ne me positionne pas relativement à mon dossier, mais plus précisément par rapport aux questions qui subsistent aujourd'hui - et j'ai dit dans la première interpellation, que je suis très heureux que l'Ecole de Formation puisse continuer - mais je me dois aussi de me positionner, de m'interroger sur la situation financière de celle-ci puisque, encore une fois, indépendamment de mon dossier, j'ai le droit de m'interroger quand même pour savoir si elle tient la route, si celle-ci est interpellante, si elle pose question... Je pense que les questions étaient légitimes.

Merci pour vos précisions.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Nous passons au point suivant, le point 39 relatif à l'interpellation introduite par Monsieur Van Damme relative à la sécurité routière rue Piers.